Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 30381

Intitulé

Cadre opérationnel des bibliothèques et de la documentation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

325 Documentation, bibliothèque, administration des données

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le / la titulaire du Cadre opérationnel des bibliothèques et de la documentation (COBD) est capable de manager une équipe et de gérer un projet en groupe et en autonomie, d'acquérir, de classer et de conserver des documents patrimoniaux ou non patrimoniaux, numériques ou physiques, de procéder à des enquêtes de publics afin de faire coïncider au mieux l'offre culturelle ou documentaire dont il a la charge et les attentes des publics utilisateurs, de rechercher l'information et d'être en mesure de communiquer une information fiable au publics et de communiquer efficacement sur son activité.

Capacités attestées :

Gérer un projet ;

Gérer une équipe ;

Communiquer;

Concevoir et mettre en œuvre des services aux publics ;

Rechercher et transmettre l'information ;

Former les différents publics ;

Gérer et communiquer les collections (patrimoniales ou non)

Gérer des ressources numériques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le / la titulaire COBD peut exercer son activité dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriale, les entreprises privées ou les associations, dans des établissements de toute taille, en France et à l'étranger.

Suivant la structure dans laquelle il/elle excerce sont activité, le / la titulaire du COBD peut occuper les postes suivant :

Chargé(e) d'unité documentaire, chargé de projet, chargé(e) de l'informatique documentaire, chargé(e) des services aux publics, documentaliste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1601: Gestion de l'information et de la documentation

 $\underline{\text{K1602}}$: Gestion de patrimoine culturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 3 blocs de compétences et de 8 capacités attestées.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°1 de	Descriptif:				
la fiche n° 30381 -	Concevoir et mettre en place des services aux publics				
Elaboration d'une offre de	Rechercher et transmettre l'information				
services	Former				
	Modalités d'évaluation :				
	Réaliser individuellement et par écrit un dossier de 10 pages maximum présentant une grille d'analyse critique des services proposés par un établissement au choix ; Réaliser individuellement et par écrit un dossier de 2 à 4 pages à				
	partir d'une étude de cas ;				
	Réaliser collectivement et par écrit une note de 1 à 5 pages maximum portant sur 3 questions posées sur un service de				
	référencement virtuel.				

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION				
Bloc de compétence n°2 de	Descriptif:				
la fiche n° 30381 - Gestion	Gérer des collections				
des collections et des	Gérer des ressources numériques				
ressources numériques	Modalités d'évaluation :				
	Réaliser collectivement et par écrit, un document de 4 à 5 pages				
	présentant la constitution et le suivi d'un fonds documentaire ;				
	Réaliser individuellement et par écrit une étude de cas				
	portant sur l'identification d'un livre ancien ;				
Bloc de compétence n°3 de	Descriptif:				
	Gérer un projet				
Management d'une structure	Gérer une équipe				
documentaire	Communiquer				
	Modalités d'évaluation :				
	Réaliser collectivement et par écrit un dossier écrit suivi d'une				
	soutenance de groupe (soutenance de 20 mn face à un jury de 3				
	personnes).				
	Réalisation d'un plan de communication.				

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON COMPOSITION DES JURYS			
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		La délivrance du diplôme est prononcée à l'issue d'un jury composé de neuf membres, soit cinq personnels de l'Enssib et quatre personnalités extérieures, en poste dans les champs professionnels visés. Les membres de l'Enssib sont : - Le directeur de l'Enssib - La directrice des études et des stages - La responsable du diplôme - Deux enseignants chercheurs ayant participé à la formation.	
En contrat d'apprentissage		Х		
Après un parcours de formation continue	X		La délivrance du diplôme est prononcée à l'issue d'un jury composé de neuf membres, soit cinq personnels de l'Enssib et quatre personnalités extérieures, en poste dans les champs professionnels visés. Les membres de l'Enssib sont : - Le directeur de l'Enssib - La directrice des études et des stages - La responsable du diplôme - Deux enseignants chercheurs ayant participé à la formation.	
En contrat de professionnalisation	X		La délivrance du diplôme est prononcée à l'issue d'un jury composé de neuf membres, soit cinq personnels de l'Enssib et quatre personnalités extérieures, en poste dans les champs professionnels visés. Les membres de l'Enssib sont : - Le directeur de l'Enssib - La directrice des études et des stages - La responsable du diplôme - Deux enseignants chercheurs ayant participé à la formation.	
Par candidature individuelle		X		

Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	La délivrance du diplôme est prononcée à l'issue d'un jury composé composé de la directrice des études et des stages, de la responsable de formation, de deux prrofesseurs avant participé à la formation et deux
		prrofesseurs ayant participé à la formation et deux
		professionnels en poste extérieurs à l'Enssib.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		Х

Accessible en Nouvelle Calédonie	Χ
Accessible en Polynésie Française	Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Cadre opérationnel des bibliothèques et de la documentation" avec effet au 08 juillet 2013, jusqu'au 17 avril 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

http://www.enssib.fr/insertion-professionnelle

Autres sources d'information :

http://www.enssib.fr/diplome-detablissement-cadre-operationnel-des-bibliotheques-et-de-la-documentation

Site de l'Enssib

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Villeurbanne] Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèque

17-21, boulevard du 11 novembre 1918

69100 Villeurbanne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèque - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - 69100 Villeurbanne

Historique de la certification :